

## RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

du Jeudi 2 mars 2023

### AFFICHAGE

**PRÉSENTS :** MM. Alexandre HUVET, Thierry RICARDEAU, Rémi PASCREAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON et Michel WOLOCH

Mme Roselyne DURAND-FLAIRE

**EXCUSÉS :** MM. Thomas GISBERT et Claude DELAFOSSE

## DÉCISION

### AMENAGEMENT DE L'ESPACE

#### Guichet Unique de l'Habitat - Attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention d'OPAH signée le 15 avril 2021,
- Vu la PTRE adopté par délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020,
- Vu les règlements d'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes adoptés par délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022,

1° DECIDE de l'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

OPAH						
NOM Demandeur	Adresse du logement	Type de travaux	Montant des travaux	Montant accord subvention CGC	Total prévisionnel des aides	% des travaux
FRANCHETEAU Pascal	[REDACTED]	Rénovation globale pour création d'un locatif conventionné	78 337 €	4 500 €	40 365 €	52 %
TOTAL			78 337 €	4 500 €	40 365 €	52 %

PTRE						
NOM Demandeur	Adresse du logement	Type de travaux	Montant des travaux	Montant accord subvention CGC	Total prévisionnel des aides	% des travaux
SIMON Cathy	[REDACTED]	Pompe à chaleur + VMC + Poêle à pellets + Isolation combles + Menuiseries	40 443 €	1 160 €	2 877 €	7 %
TOTAL			40 443 €	1 160 €	2 877 €	7 %

2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à l'attribution des subventions OPAH et PTRE.

Fait à CHALLANS, le 3 mars 2023



Le Président,  
  
Alexandre HUVET